

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-568145

40883

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3111 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BEKKARI OMAR FAROUK

Date de naissance : 20/03/1948

Adresse : NEF, JORAWATIF ASSIF

Marakech

Tél. : Total des frais engagés : 4028,50

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DOCTEUR MARC TAILLERE

- Ancien Interné des Hôpitaux de Paris

- Ancien chef de clinique des Hôpitaux de Paris

CHIRURGIEN TÊTE ET COU

Venue Mohamed V, Résidences Abderrahmane

4ème étage N°15-16 Guéliz - Marrakech

télé : 05 24 22 35 36 - Cam : 06 48 11 89 98

Date de consultation : 08/09/2020

Nom et prénom du malade : OMAR BEKKARI Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 21 SEP. 2020

Signature de l'adhérent(e) :

Docteur Marc TAILLEBE

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris

Ancien chef de Clinique des Hôpitaux de Paris

Membre de la Société Française de Chirurgie

Plastique et Esthétique de la Face et du Cou

CHIRURGIEN TÊTE ET COU

CHIRURGIEN ESTHÉTIQUE CERVICOFACIAL

28,50

Marrakech, le :

8/09/22

M^c Sheen BEKKARI

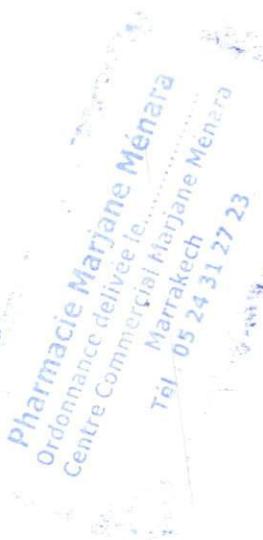
- Colore cardé 1 paquet.

28,50

- OTOFA 1 paquet d'oreille

gauche valen et sain
jordant 1 semaine.

Docteur Marc TAILLEBE
- Ancien Interne des Hôpitaux de Paris
- Ancien chef de clinique des Hôpitaux de Paris
CHIRURGIEN TÊTE ET COU
Avenue Mohamed V, Résidences Abderrahmane,
4^{ème} étage N°15-16 Guéliz - Marrakech
Tél : 05 24 43 35 36 - Gsm : 06 48 11 89 98



DOCTEUR MARC TAILLEBE

Ancien Interne des Hôpitaux de Paris
Ancien Chef de Clinique des Hôpitaux de Paris

Membre de la Société Française de Chirurgie
Plastique et Esthétique de la Face et du Cou

Chirurgien de la Face et du Cou

M^r Gm^r Belkari

Note d'honoraire / Compte rendu

le 8 décembre 2002

K₃₀ + K_{15/2}

Posé aérateur + Rhinofibrose
externale.

Montant : quatre mille Dirhams
(4000 Dhs)

Docteur Marc TAILLEBE
- Ancien Interne des Hôpitaux de Paris
- Ancien chef de clinique des Hôpitaux de Paris
- CHIRURGIEN TÊTE ET COU
- Avenue Mohamed V, Résidences Abderrahmane,
4^{ème} étage N°15-16 Guéliz - Marrakech
Tél : 05 24 43 35 36 - Gsm : 06 48 11 89 98

Marrakech le,

Docteur Marc TAILLEBE
- Ancien Interne des Hôpitaux de Paris
- Ancien chef de clinique des Hôpitaux de Paris
- CHIRURGIEN TÊTE ET COU
- Avenue Mohamed V, Résidences Abderrahmane,
4^{ème} étage N°15-16 Guéliz - Marrakech
Tél : 05 24 43 35 36 - Gsm : 06 48 11 89 98

Residence Abderrahmane,

Angle Avenue Mohamed V, 4^{ème} étage N15/16, Guéliz- Marrakech
Tél : 05 24 43 35 36 Gsm secrétariat : 06 48 11 89 98